

## Procès-verbal interne de la 11e séance

du 20 février 1959

Présidence: M. Chaudet, président de la Confédération.  
 Absent: M. Hostenstein.  
 Secrétaires: MM. Oser et Weber.  
 Ouverture: 9 heures. Clôture: 11 heures 15.

Tableau offert par le peintre hongrois Tscheligi (voir le cahier des procès-verbaux).

Conseil de l'Europe.

M. Petitpierre rappelle qu'un comité pour l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe a adressé une pétition à l'assemblée fédérale et que les commissions des affaires étrangères avaient demandé au département politique de préparer un projet de réponse. Il fait distribuer des exemplaires d'une lettre aux commissions et d'un projet de rapport des commissions.

Ambassadeur de Suisse en Iran.

M. Petitpierre signale que le shah de Perse n'est pas disposé à accorder l'agrément à la nomination de M. Marcionelli, celui-ci n'ayant été jusqu'à présent que consul général. Des explications ont été données à l'ambassadeur d'Iran à Berne. On verra quelle suite elles auront. Dans le cas où il y aurait des mesures à prendre, une proposition serait faite au Conseil fédéral.

Défense nationale économique.

M. Petitpierre communique que le délégué à la défense nationale économique voudrait diffuser un appel faisant allusion à la situation internationale. Cet appel soulève des objections. Il y aura lieu de voir la question avec le département de l'économie publique.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

M. Petitpierre signale que les délégués des pays intéressés se réuniront cette fois-ci à Genève (et non pas à New York). Il conviendrait de les inviter à visiter le village Pestalozzi à Trogen. La dépense serait de l'ordre de 8'500 fr.

Le Conseil reconnaît, tacitement, que cette invitation serait indiquée et autorise le département politique à faire le nécessaire.

Dîner diplomatique.

M. Petitpierre communique que le protocole propose de poster deux huissiers à l'entrée de l'hôtel Bellevue pour l'arrivée des invités au dîner diplomatique. L'idée ne paraît pas devoir être retenue.

Le Conseil se range à cet avis négatif.





### Affaire Kantorowicz.

M. Petitpierre relève que les ch. 2 et 3 de la proposition concernent, juridiquement, le département de justice et police, et non pas le Conseil fédéral. On peut discuter s'il était opportun ou non de ne pas renouveler le permis de séjour de Mme Kantorowicz, mais on doit constater que la mesure prise a déjà eu un certain résultat.

Le Conseil engage ensuite un échange de vues au cours duquel il est notamment question des conditions dans lesquelles la décision a été prise par la police des étrangers, du malaise provoqué par cette mesure prise à l'insu du Conseil fédéral et des réactions de la presse suisse.

Le Conseil prend ensuite acte du rapport du département politique et approuve les points 2 et 3 de la proposition, mais en tant que mesures de la compétence du département de justice et police.

### Recours Pedrazzini.

M. Lepori ayant exprimé le désir de voir le dossier, l'affaire sera traitée ultérieurement.

### Caisse-maladie Helvetia.

M. Etter ayant exprimé le désir de revoir le dossier, le Conseil décide de ne traiter l'affaire que plus tard.

M. Lepori fait quelques remarques sur les lenteurs de la justice administrative. Il s'agit en l'occurrence d'une affaire qui date de 1954 et dont on ne voit pas encore la fin.

### Maison de Watteville.

M. Etter communique qu'il a reçu d'un neveu du testateur une lettre exprimant la satisfaction que lui cause la restauration de la maison. C'est là un témoignage qui a beaucoup de prix, étant donné le soin qu'il fallait prendre pour concilier la volonté du testateur et les exigences d'une restauration bien comprise.

### Kull.

M. Etter signale que M. Kull désire<sup>re</sup> entrer au service du bureau fédéral de statistique, où il pourrait occuper un emploi subalterne. Malgré l'acquiescement prononcé par le tribunal, on peut avoir des hésitations à l'égard de cet engagement.

M. Lepori déclare qu'un engagement aux PTT n'entrerait en tout cas pas en considération. La possibilité d'un engagement dans un autre service est une question d'appréciation que le Conseil fédéral devrait résoudre lui-même (sans consulter le département de justice et police). M. Etter dit qu'il mettra le dossier en circulation, avec un avis de l'office du personnel.

M. Streuli déclare regretter que la question du droit à la rente ne soit pas encore réglée. Le département des finances devrait pouvoir dire son mot sur la question d'un engagement.



### Matériel de guerre destiné à l'Indonésie.

M. Petitpierre signale que l'entreprise Hispano-Suiza manque de commandes. Elle devrait licencier des ouvriers si elle ne peut pas fabriquer du matériel de guerre pour l'Indonésie, en sus des munitions qu'elle a été autorisée à fabriquer l'automne dernier. Notre ambassadeur à La Haye a émis un avis négatif sur la question de l'autorisation à accorder à cet effet. Si nous accordons l'autorisation, nous risquons de mécontenter les Pays-Bas. Hispano-Suiza demande une décision immédiate, qui est un véritable ultimatum. Il y aurait des raisons de refuser l'autorisation, mais Hispano Suiza mérite quelques égards du fait que la décision prise pour le P 16 la prive de certaines commandes.

M. le Président de la Confédération donne quelques précisions sur les licenciements de personnel auxquels a procédé Hispano-Suiza et ceux qui suivront si l'autorisation en question lui est refusée. Le département militaire serait plus à l'aise si un octroi de l'autorisation pouvait soulager l'entreprise et, partant, améliorer le marché du travail. Il est regrettable qu'Hispano Suiza cherche à forcer la main du Conseil fédéral par un ultimatum.

M. Lepori demande si les Pays-Bas seraient vraiment froissés si la Suisse donnait l'autorisation. La situation a changé depuis qu'une décision a été prise au sujet des livraisons de matériel de guerre à l'Indonésie.

M. Etter exprime l'avis que la question est moins délicate si notre ambassadeur a exprimé une opinion purement personnelle, sans avoir pris contact avec les autorités hollandaises. Il y a cependant la question des prétentions indonésiennes à l'égard de la Nouvelle-Guinée. Nous devons surtout chercher à prévenir le chômage. Ne pas prendre de décision avant mardi, pour ne pas se laisser mettre le couteau sur la gorge.

M. Wahlen exprime aussi l'avis qu'il faut renvoyer la décision à mardi.

M. Petitpierre conclut que, puisqu'il n'y a actuellement pas de risque de conflit armé, rien ne s'oppose à ce qu'on accorde immédiatement l'autorisation d'exporter les munitions fabriquées sur la base de l'autorisation délivrée en automne (700 000 fr.) mais que la question des nouvelles commandes doit encore être revue. Le Conseil devrait traiter cette question la semaine prochaine, sur la base d'une proposition écrite du département militaire, avec rapport-joint du département politique.

Le Conseil se range à cette manière de voir.

### Bâtiment du cercle démocratique romand.

M. Petitpierre communique qu'on lui a demandé d'accepter la présidence du comité d'honneur constitué pour l'inauguration, à Bienne, du bâtiment du cercle démocratique romand. Il pense que rien ne s'oppose à cette acceptation. Le Conseil est du même avis.



Nouveau passeport.

M. Streuli exprime le désir de voir le nouveau passeport.

Protection civile.

M. Wahlen donne quelques informations sur les résultats de la réunion des présidents des partis, notamment en ce qui concerne la date de la votation et la nomination d'une commission d'experts pour l'élaboration de la loi d'exécution. Il donne lecture d'un communiqué à remettre à la presse après la séance.

Le Conseil approuve le communiqué.

Méthodes policières.

Le Conseil s'étant occupé, dans sa séance précédente, de la question des indésirables qu'on fait passer clandestinement à l'étranger, M. Wahlen fait distribuer une notice de la division de police sur les conditions dans lesquelles l'indésirable dont la presse avait parlé récemment a traversé la frontière française. Il n'y a pas eu de passage clandestin.

Réorganisation de l'armée.

M. Wahlen exprime le voeu que la question de la main-d'oeuvre nécessaire au maintien de la vie économique soit traitée en liaison avec la question de la réorganisation de l'armée

Ingénieur Amann.

M. Wahlen signale que l'ingénieur Amann, aux Etats-Unis, fêtera ses 80 ans et demande s'il peut lui adresser ses félicitations. Il est constaté que ce doit être un acte personnel de M. Wahlen, l'usage étant que le Conseil fédéral n'intervient - en matière d'anniversaires - que dans des cas tout à fait exceptionnels.

Ministre de Ceylan.

M. Wahlen accepte de représenter le Conseil fédéral à la réception.

Conférence des présidents de groupe et bureau du Conseil des Etats.

M. Lepori exprime le désir que des démarches soient faites pour que l'objet "Adaptation des tarifs des chemins de fer privés" puisse être traité au Conseil des Etats dans la session d'avril. M. Etter exprime le même désir en ce qui concerne l'assurance-invalidité.

Réorganisation de l'armée.

Le Conseil traitera mardi le plan de discussion établi par le département militaire.

Conseil de défense nationale.

M. le Président de la Confédération donne quelques informations sur la première séance du Conseil de défense nationale. Impres-



sion très favorable. Prochaine séance en avril (consacrée à la protection civile).

Lettre de la commission de gestion du Conseil national concernant les relations entre le ministère public et le service de renseignements de l'état-major de l'armée.

M. le Président de la Confédération introduit un échange de vues sur la question de la suite à donner à la demande de la commission de gestion.

La conclusion en est que M. le Président de la Confédération devra prendre contact avec M. Gemperli et que si la commission maintient sa demande, la réponse devra se limiter à une constatation tout à fait générale.

---

Le procès-verbal de la 10e séance du 13 février 1959 est approuvé sans modification.

---